

**Dossier # : 1165291007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de modifier la résolution CA12 210201 et permettant la construction d'un bâtiment principal, situé au 999, boulevard de la Forêt – Lot 3 926 172

**Il est recommandé :**

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de résolution visant à modifier la résolution CA12 210201, adoptée le 1<sup>er</sup> mai 2012, afin d'approuver un projet particulier de construction d'un bâtiment principal pour le golf, au 999, boulevard de la Forêt – lot 3 926 172.

**1. La résolution CA12 210201 est modifiée par le remplacement du 2<sup>e</sup> point par le suivant :**

« 2. De permettre de déroger à l'article 168 du Règlement de zonage 1700, afin d'utiliser un revêtement de bois ou du bois structural exposé, des panneaux métalliques et des panneaux photovoltaïques comme matériau de revêtement. »

**2. La résolution CA12 210201 est modifiée par le remplacement du 3<sup>e</sup> point par le suivant :**

« 3. Les travaux de construction du bâtiment principal conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. »

**3. La résolution CA12 210201 est modifiée par l'ajout du 4<sup>e</sup> point suivant :**

« 4. Les travaux de construction des parties non aménagées du terrain, notamment l'aire de stationnement, conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. »

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165291007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de modifier la résolution CA12 210201 et permettant la construction d'un bâtiment principal, situé au 999, boulevard de la Forêt – Lot 3 926 172

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le promoteur du terrain de golf a déposé une demande de PPCMOI visant la construction d'un bâtiment pour le golf écologique de l'Île-des-Sœurs. Le projet, dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 1700, est admissible à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003).

Le terrain est situé dans la zone G03-93 au niveau du Règlement de zonage 1700.

Le projet de résolution n'est pas assujéti à la procédure d'approbation référendaire puisqu'il ne vise qu'une disposition concernant le revêtement extérieur. Il vise à modifier la résolution précédente CA12 210201, adopté au conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> mai 2012.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 210260 – 5 juin 2012 : Approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la construction du chalet de golf situé au 999, boulevard de la Forêt (golf de l'Île-des-Sœurs (GDD n° 1124588054).

CA12 210201 – 1<sup>er</sup> mai 2012 : Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un chalet de golf au 999, boulevard de la Forêt (lot 3 926 172).

La résolution suivante :

1. D'autoriser la construction d'un chalet de golf au 999, boulevard de la Forêt (lot 3 926 172);
2. De permettre de déroger au Règlement de zonage 1700, afin d'utiliser des panneaux de bois de type « Parklex Facade » comme matériau de revêtement;

3. De permettre de déroger au Règlement de zonage 1700, afin d'utiliser des panneaux photovoltaïques comme matériau de revêtement (GDD n° 1124588035).

## **DESCRIPTION**

### **Terrain**

Le terrain visé par le projet de construction est composé du lot 3 926 172 d'une superficie de 264 907 m<sup>2</sup>. Le projet est voisin du spa « Strom spa » sur le boulevard de la Forêt, face au parc Adrien-D.-Archambault.

### **Proposition architecturale du projet**

Le parti architectural retenu consiste à construire un bâtiment d'expression minimaliste retenant des accents tirés du style architectural « international » ou de la production de l'architecte Mies van der Rohe, notamment pour la « Station » à l'Île-des-Sœurs. Le volume simple et horizontal est composé de portions pleines et vides, le tout couronné d'une toiture débordant largement l'implantation au sol des murs. La composition de la façade et du mur arrière est coordonnée afin de permettre la transparence du corps du bâtiment alors que les portions pleines sont revêtues de panneaux de zinc et de panneaux photovoltaïques.

Le lobby d'accueil, le restaurant et les équipements connexes aux activités du golf se situent à l'avant et la portion arrière occupée par le champ de pratique, sur une large terrasse, là où la toiture est en partie porte-à-faux et en partie soutenue par une série de colonnes de bois. La structure retenue pour la toiture est composée de pièces de bois lamellé-collé de couleur naturelle, autant pour la portion du pontage que pour les colonnes.

Puisque l'implantation est prévue avec un fort retrait, cela crée une large cour avant qui sera occupée par une éventuelle aire de stationnement, dont l'aménagement reste à être précisé.

### **Aménagement paysager**

L'aménagement n'est pas présent au dossier.

### **Stationnement**

L'aménagement de l'aire de stationnement sera complété lors d'une demande ultérieure.

### **Réglementation**

#### **· Le Plan d'urbanisme**

Le terrain à l'étude est inscrit dans un secteur d'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » qui autorise les golfs et les bâtiments qui lui sont requis. La carte des densités ne mentionne pas de densité particulière à respecter. Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme.

#### **· Le Règlement de zonage (1700)**

Le projet est inscrit dans le secteur G03-93. La grille des usages et des normes G03-93 prévoit la possibilité de construire et d'occuper un bâtiment rattaché à un golf, pouvant également inclure des usages de la catégorie commerciale c1.

Le projet déroge au *Règlement de zonage 1700*, quant à l'article suivant :

- Article 168 : le bois, les panneaux métalliques de zinc et les panneaux photovoltaïques sont exclus des revêtements autorisés pour un mur d'un bâtiment rattaché à un golf. Les revêtements de maçonnerie sont exigés à cet article.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande d'adopter le PPCMOI, tout en soulignant une réserve. La DAUSE est d'avis qu'un dossier complet aurait été préférable, incluant les aménagements extérieurs. La DAUSE est également d'avis que les aménagements paysagers qui accompagnaient le précédent dossier étaient d'une qualité intéressante et se questionne sur ce qui adviendra de ceux-ci pour la nouvelle proposition. La DAUSE émet une réserve quant à l'implantation, la dernière étant plus rapprochée de la voie publique, ce qui apparaît souhaitable pour un bâtiment principal. Une implantation rapprochée favoriserait un aménagement mettant en valeur l'architecture du bâtiment plutôt qu'une simple aire de stationnement et ses nombreux véhicules. La localisation du bâtiment a été retenue afin de jumeler la fonction « chalet de golf » et celle du champ de pratique.

### **ANALYSE DES MEMBRES DU CCU DU 10 MAI 2016**

M. Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, explique aux membres le projet. Les membres discutent quelque peu de l'architecture mais sans remettre en question la proposition.

### **RECOMMANDATION DES MEMBRES DU CCU DU 10 MAI 2016**

À l'unanimité, 6 membres sur 6 recommandent favorablement l'adoption du projet particulier au conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucune garantie bancaire n'est incluse au présent dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'inclusion de panneaux photovoltaïques est un élément intéressant au projet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CCU : 10 mai 2016  
CA : 24 mai 2016 (premier projet de résolution)  
Affichage sur le terrain  
Avis public sur la consultation publique : 25 mai 2016  
Consultation publique : 31 mai 2016  
CA : 7 juin 2016 (adoption du projet de résolution)  
Entrée en vigueur de la résolution  
Réception du certificat de conformité

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

1° Respect du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

- 2° Compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° Qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° Avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° Avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° Impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° Qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° Avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° Faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frédéric ST-LOUIS  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 765-7257  
**Télécop. :** 514 765-7114

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-16

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division

**Tél :** 514 765-7093  
**Télécop. :**

**Dossier # : 1165291007**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Objet :**

Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de modifier la résolution CA12 210201 et permettant la construction d'un bâtiment principal, situé au 999, boulevard de la Forêt – Lot 3 926 172



[ImageCA façade.jpg](#)[ImageCA.jpg](#)[Resolution CA12 210201.doc](#)[Implantation.PDF](#)



[Architecture.pdf](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frédéric ST-LOUIS  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 765-7257  
**Télécop. :** 514 765-7114







---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du mardi 1er mai 2012

Résolution: CA12 210201

---

**Adoption - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un chalet de golf au 999, boulevard de la Forêt (lot 3 926 172) (Golf de l'Île-des-Sœurs).**

Il est proposé par le conseiller Alain Tassé

appuyé par le conseiller André Savard

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003, RCA08 210003-1), la résolution suivante :

1. D'autoriser la construction d'un chalet de golf au 999, boulevard de la Forêt (lot 3 926 172);
2. DE permettre de déroger au Règlement de zonage 1700, afin d'utiliser des panneaux de bois de type « Parklex Facade » comme matériau de revêtement;
3. DE permettre de déroger au Règlement de zonage 1700, afin d'utiliser des panneaux photovoltaïques comme matériau de revêtement.

**Dissidence : la conseillère Ginette Marotte**

40.12 1124588035

Paul P BEAUPRE

\_\_\_\_\_  
Maire d'arrondissement suppléant

Louise HÉBERT

\_\_\_\_\_  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 mai 2012







GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL

#REF. CLIENT - PROJET

CHALET DE GOLF  
GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL

PLAN DE :

- ANOD. ANODISÉ
- AV. ARMURE VESTIAIRE
- B. BANC
- B.A. BANC ACCESSIBLE
- B.D. BANC DOUCHE
- C.C. CENTRE À CENTRE
- CH. CHARROT À CABARETS
- D'ÉP. D'ÉPaisseur
- DIAM. DIAMÈTRE
- DM. DIMENSION
- ELEV. ÉLEVATION
- E.B. EN BAS
- E.H. EN HAUT
- EXTER. EXTÉRIEUR
- FEN. FENÊTRE
- GALV. GALVANISÉ
- INV. INVERSÉ
- J. JOINT DE COUPE (COMPTOIR)
- J.C. JOINT DE CONTRÔLE
- J.S. JOINT SIMILAIQUE
- L.D. LIMITE DALLE
- MÉTAL. MÉTALLIQUE
- MAX. MAXIMUM
- MIN. MINIMUM
- MUR. MUR RIDEAU
- O.B. OUVERTURE BRUTE
- OUV. OUVERTURE
- PANN. PANNÉAU
- P.B. POINT BAS
- P.D.T. POINT DÉPART TRAME
- P.F. PRISE ÉLECTRIQUE (VOR ÉLEC)
- P.H. POINT HAUT
- P.L. PLAQUE
- PROF. PROFONDEUR
- P.T. POINT
- REVÊT. REVÊTEMENT
- R.D.C. REZ-DE-CHAUSSEE
- SM. SIMILAIRE
- TYP. TYPE
- VAR. VARIABLE

AVERTISSEMENT: CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ EN COLLABORATION AVEC UN ARCHITECTE EN CHARGE DE LA CONCEPTION ET DE LA RÉalisation DE LA PROJET. IL NE DOIT PAS ÊTRE REPRODUIT NI UTILISÉ À D'AUTRES FINS QUE CELLES POUR LESQUELLES IL A ÉTÉ RÉDIGÉ. LE CLIENT EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES DÉTAILS DE CONSTRUCTION. LE CLIENT EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES DÉTAILS DE CONSTRUCTION.

ÉMISSION / REVISION	NO.	DATE	DESCRIPTION
02	18.04.2016	EMIS POUR PERMIS	
01	18.04.2016	EMIS POUR PMA	

PROJET: 161-01209-00 DATE: 01.04.2016

ÉCHELLE ORIGINALE: 1/50

ÉCHELLE: A.S. NE PAS UTILISER À D'AUTRES FINS QUE CELLES POUR LESQUELLES IL A ÉTÉ RÉDIGÉ.

PROF. PAR: K.S.

VÉRIF. PAR: V.P. ET R.L.

DESIGNER: ARCHITECTURE

TITRE: NOTES GÉNÉRALES ET COMPOSITIONS TYPIQUES

NUMÉRO DE FEUILLET: A-001

FEUILLET: 1 DE 01

EMISSON: 0

EN DATE DE: 0

13/24

NOTES GÉNÉRALES  
GENERAL NOTES

1. LORSQUE L'ÉLABORATION OU L'INCORPORATION SONT REQUISES, EXÉCUTER LES SCHEMÉS DES CLOISONS TEL QUE MONTRE AUX DÉTAILS TYPIQUES ENVIOLANT UN SCÉLANT HOMOLOGUE PARE-FEU ET PARE-SON. POUR LES CLOISONS ACROUSTIQUES NON-HOMOLOGUÉS, UTILISER UN SCÉLANT ACROUSTIQUE. SE RÉFÉRER AU DÉTAIL POUR LES TYPES DE SCÉLANTS.
2. LORSQUE LA ISOLATION ACROUSTIQUE EST REQUISE DANS LES CLOISONS, L'ISOLANT DOIT AVOIR UNE ÉPAISSEUR MINIMALE DE 9% DE LA LARGEUR DES MONTANTS MÉTALLIQUES.
3. LES DÉTAILS DE JONCTIONS TYPIQUES DEVRAIENT ÊTRE SUIVIS POUR LES CLOISONS SONT INCORPORÉES ET L'INCORPORATION NE SONT PAS REQUISES.
4. SE RÉFÉRER AU DÉTAIL ET AUX INSTRUCTIONS DU MANUFACTURIER POUR LES COURBES ET LA LAMPE DE MONTANTS MÉTALLIQUES.
5. DANS LES ASSEMBLAGES DE CLOISONS PRÉSENTS, REMPLIR LE CÔTÉ DE SURFACE (10mm x 10mm) PAR UN PANNELAU HYDROFUGE TEL QUE SPÉCIFIÉ AUX DÉTAILS ORAUX. LOCALS DE COCINAIRE, VESTIBULES OU TOUT AUTRE ENDROIT HUMIDE, SAUF DANS LES SERRURES AVEC UNE RÉSISTANCE AU FEU, CÔTÉ DE PANNELAU EST ADJACENT À L'ASSEMBLAGE.
6. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES DIMENSIONS DE RÉFÉRENCE AU FEU ET LES INDICES DE TRANSMISSION SONORE (ITS) DES TABLEAUX ONT ÉTÉ TRIS DU PREMIER NUMÉRO A TABLEAU A.A.9.3.1 ET DU CIRC.
7. LORSQUE LES CLOISONS AUX PLANS SONT COTÉES EN LEUR CENTRE, IL VAUT AU CENTRE DE LEUR ÉPAISSEUR TOTALE, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE BIEN VÉRIFIER LEUR EMBLEMMENT EXACT AU CENTRE PAR RAPPORT À LEURS ÉPESSEURS TOTALE ET MONTRER RAPPORT AUX MONTANTS MÉTALLIQUES.
8. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES TYPES DE CLOISONS ACROUSTIQUES DOIVENT ÊTRE CONSTRUITS AVEC LA MAJORITÉ DE GYPSE ET LES BARRIÈRES RÉSONNANTES OU CÔTÉ PUBLIC DE LA CLOISON. LORSQUE CE N'EST PAS LE CAS, UN JONCTIF MÉCANIQUE CÔTÉ INTÉRIEUR DOIT ÊTRE UTILISÉ.
9. SAUF QU'INDIQUE AUTREMENT, TOUTES LES PORTES SONT POSITIONNÉES À MINUT DU MUR ADJACENT.
10. POUR LES PARE-SONS COURBES CÔTÉ DES SALLES HUMIDES DOULE DE BAIN, LOCALS DE COCINAIRE, VESTIBULES, ETC., REMPLACER LE GYPSE EN SURFACE PAR UN GYPSE HYDROFUGE.
11. LES PARE-SONS COURBES CÔTÉ DES SALLES HUMIDES DOULE DE BAIN, LOCALS DE COCINAIRE, VESTIBULES, ETC., IL EST NECESSAIRE AVOIR UN GYPSE HYDROFUGE-HYDROFUGE.
12. POUR LES CLOISONS DE GYPSE, PRÉVOIR UN JONCTIF DE COLLECTEURS POUR LES JONCTIFS MANQUANTS DANS TOUTES LES LIGNES.
13. POUR LES PARE-SONS DE GYPSE, UTILISER DES COFFRES NEUTRE ET PRÉVENIR LES PRÉFONDEURS NECESSAIRES POUR LÉSSER UNE SURFACE RÉFLECTABLE (BETON ARMÉ), MONTÉES AVANT L'ÉMISSION.
14. VÉRIFIER QUE LES SYSTÈMES DE PARE-FEU/PAPE-SONS HOMOLOGUÉS AFIN D'ASSURER LA RÉSISTANCE AU FEU REQUISES.
15. POUR LES CLOISONS ACROUSTIQUES AVEC RÉSISTANCE AU FEU REQUISES, INSTALLER UN JONCTIF MÉCANIQUE ENTRE LES NEUVRES ET SCÉLANT AU POINTAGE.
16. POUR LES PARE-SONS ACROUSTIQUES, CONSERVER L'ISOLANT ENTRE LES NEUVRES.
17. POUR LES COMPOSITIONS ACROUSTIQUES REQUIRANT UN SCÉLANT DE RÉSONNANCE AU FEU, LE MATÉRIAU ADHÉRENT DOIT ÊTRE FAIT DE ROCHES.
18. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE FOURNIR ET D'INSTALLER TOUS LES FONDOS DE CLOISAGES ET ATTACHES NECESSAIRES À L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS, MOBILIERS INTÉRIERS, GARDER-CORPS OU TOUTS AUTRES ÉQUIPEMENTS TYPIQUES TEL QU'INDIQUÉ AUX DÉTAILS.

NOTES GÉNÉRALES - LÉGENDE  
GENERAL NOTES - LEGEND

LÉGENDE DES ABBRÉVIATIONS DES TABLEAUX  
TABLES ABBREVIATION LEGEND

ITS:	INDICE DE TRANSMISSION SONORE	S.T.C.:	SOUND TRANSMISSION COEFFICIENT
CNR:	CODE NATIONAL DE RECHERCHE DU CANADA	NRC:	NATIONAL RESEARCH CODE
EST:	VALEUR ESTIMÉE	EST:	ESTIMATED VALUE
(F):	EN UTILISANT DE L'ISOLANT DE FIBRES DE ROCHE	(F):	USING MINERAL FIBER INSULATION

EXEMPLE / EXAMPLE:

CLOISON TYPE 13C1S  
WALL TYPE 13C1S

NUMÉRO DU TYPE DE CLOISON  
TYPE OF PARTITION NUMBER

RÉSISTANCE AU FEU REQUISE / REQUIRED FIRE-RATINGS:

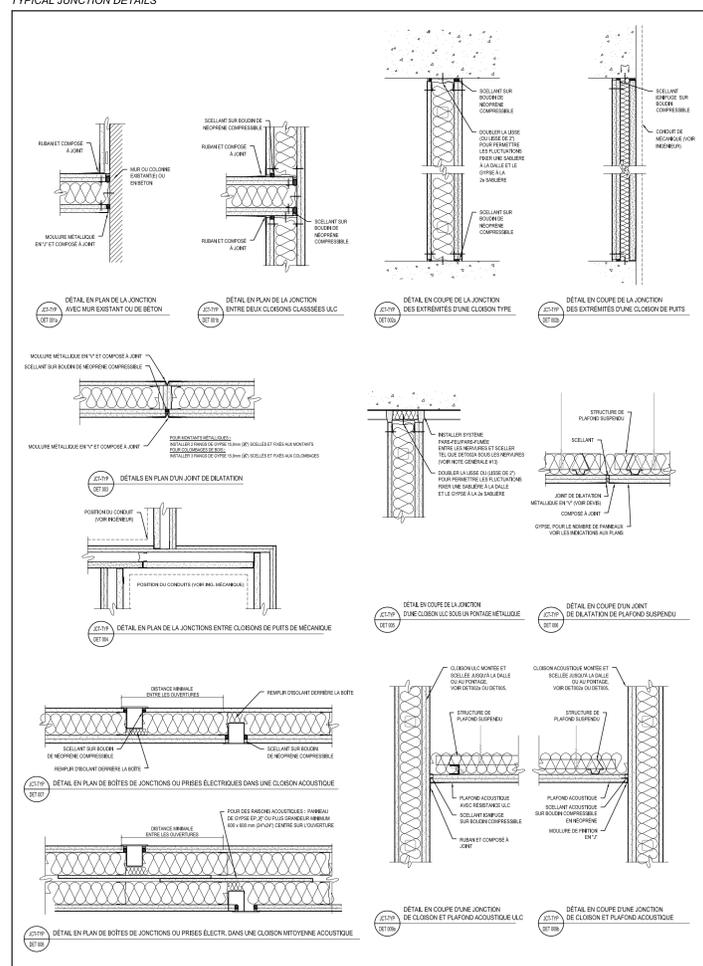
N: NON-REQUISE / NOT REQUIRED  
0,1,2,...: RÉSISTANCE AU FEU REQUISE (EN HEURES) - VOIR NOTES GÉNÉRALES  
FIRE-RATING REQUIRED (IN HOURS) - SEE GENERAL NOTES

DIMENSION DU MONTANT, DE LA FOURRURE OU DU BLOC DE BÉTON (VOIR TABLEAUX)  
STUD, FURRING OR CONCRETE BLOCK DIMENSION (SEE TABLES)

ISOLATION/ISOLATION REQUISE / REQUIRED SOUND-PROOFING:

N: NON-REQUISE / NOT REQUIRED  
S: SCÉLANT SEULEMENT / SEALANT ONLY  
C: ISOLANT SEULEMENT / INSULATION ONLY  
R: ISOLANT ET SCÉLANT / INSULATION AND SEALANT

DÉTAILS DE JONCTIONS TYPIQUES  
TYPICAL JUNCTION DETAILS



COMPOSITIONS DES SYSTÈMES INTÉRIEURS  
INTERIOR SYSTEM COMPOSITIONS

GYPSE (16mm - 5/8") SUR MONTANTS MÉTALLIQUES - GYPSUM BOARD (16mm - 5/8") ON METAL STUDS

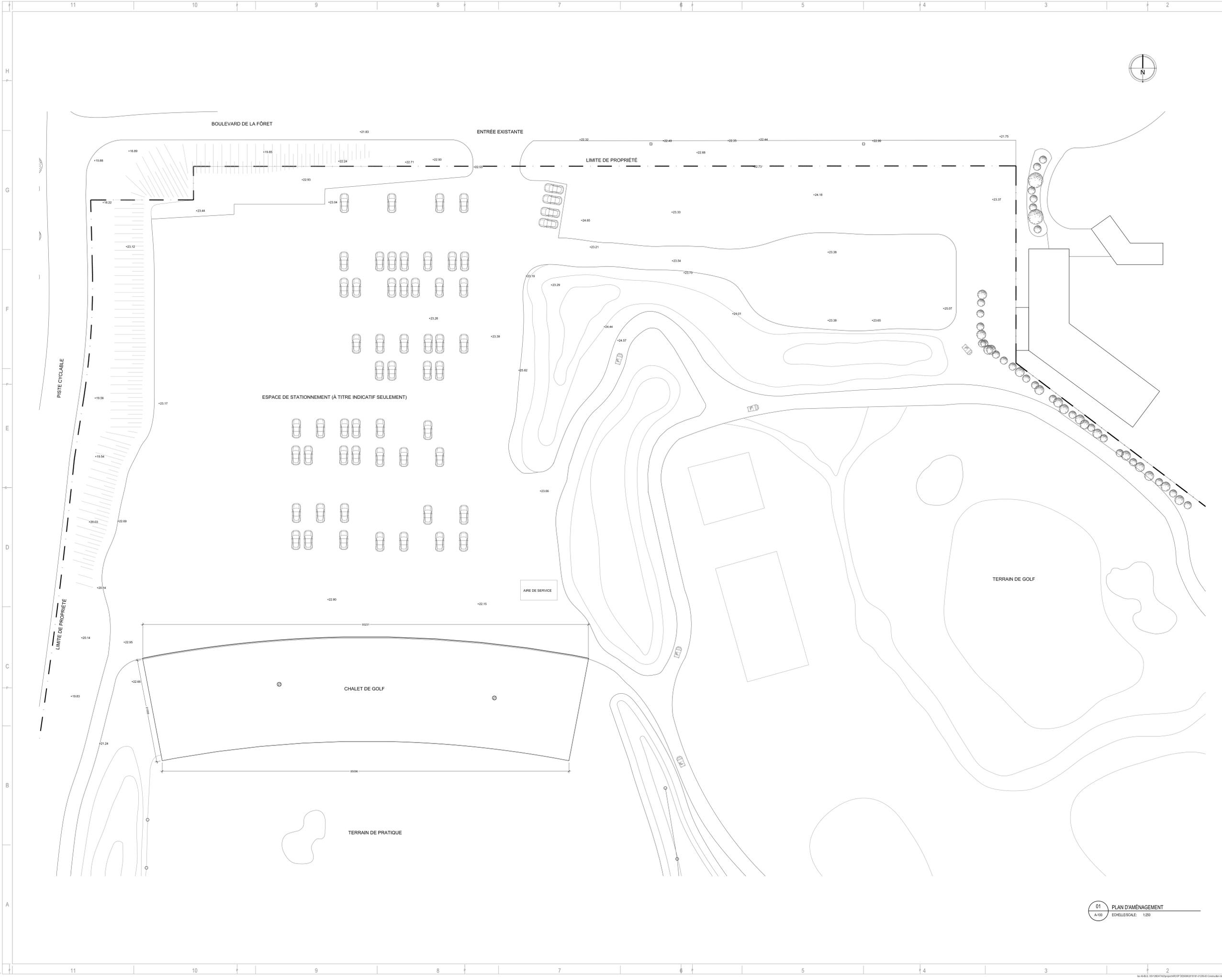
TYPE	ASSEMBLAGE MURAL / WALL ASSEMBLY		I.T.S. S.T.C.		RÉSISTANCE AU FEU FIRE RATINGS	
	CONSTRUCTION CONSTRUCTION	DESCRIPTION DESCRIPTION	(1) MONTANT / STUD	(2) MUR / WALL	(1) MOLE ET MOLE MOLE & MOLE	(2) MOLE ET MOLE MOLE & MOLE
13		-1 GYPSE TYPE X 16mm (5/8") -1 JONCTIF MÉTAL @ 60mm (2 1/4") -1 GYPSE TYPE X 16mm (5/8") -1 TYPE X GYPSUM 16mm (5/8") -1 METAL STUD @ 60mm (2 1/4") -1 TYPE X GYPSUM 16mm (5/8")	A 41mm (1 5/8")	73mm (2 7/8")	-	-
			B 44mm (1 3/4")	56mm (2 1/4")	39	15
			C 50mm (2 3/8")	126mm (4 7/8")	47	15
			D 150mm (6")	154mm (6 1/4")	51	15
15		-2 GYPSE TYPE X 16mm (5/8") -1 JONCTIF MÉTAL @ 60mm (2 1/4") -1 GYPSE TYPE X 16mm (5/8")	A 41mm (1 5/8")	155mm (6 1/8")	-	-
			B 44mm (1 3/4")	126mm (5")	51	25
			C 50mm (2 3/8")	156mm (6 1/8")	55	25
			D 150mm (6")	216mm (8 1/2")	59	25
18		-2 GYPSE TYPE X 16mm (5/8") -1 JONCTIF MÉTAL @ 60mm (2 1/4") -1 ESPACE CAV VARIABLE -1 JONCTIF MÉTAL @ 60mm (2 1/4") -1 GYPSE TYPE X 16mm (5/8")	A 41mm (1 5/8")	VARIABLE	-	-
			B 64mm (2 1/2")	VARIABLE	64	25
			C 92mm (3 5/8")	VARIABLE	-	25
			D 152mm (6")	VARIABLE	-	-

COMPOSITION TYPIQUE DE L'ENVELOPPE ET DES PLANCHERS  
TYPICAL ENVELOPE AND FLOOR COMPOSITIONS

(SE RÉFÉRER AU DEVS D'ARCHITECTURE POUR LES TYPES ET SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX ET L'ÉTENDUE DES TRAVAUX.)  
SAUF SI INDICÉ AUTREMENT, TOUTE COMPOSITION MURALE, DOIT SE LIER DE L'EXTÉRIEUR VERS L'INTÉRIEUR: LES COMPOSITIONS DE TOITURE ET DE PLANCHER COORDENT SE LIER DU HAUT VERS LE BAS.  
POUR LES TRAVAUX RELIÉS À LA STRUCTURE DU BÂTIMENT TELS QU'EXCAVATION, REMBLAIS, FONDATION, MUR, DALLE, COLONNE, POUTRE, PORTAGE, ANCRAGE, LITEAU STRUCTURAL, ETC., SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS DE STRUCTURE.

- MURS DE FONDATION:  
FD
- TOITURES:  
T
- MURS EXTÉRIEURS:  
MR
- REVÊTEMENT DE PVC:  
MP
- 01 - PANNELAUX DE ZINC ANODISÉ 0,5 mm ET / OU PANNELAUX PHOTOVOLTAÏQUES PRODUITS EN ALUMINIUM A TENDREMENT
  - 02 - FOURRURES "OMEGA" 18 mm
  - 03 - BARRÉS 12" x 18 mm, DIMENSIONNELS
  - 04 - ISOLANT POREUX 25 mm
  - 05 - MONTANT 38 x 140 mm, 400 x 140 mm, ENTRETOISES
  - 06 - LAME DE FIBRES DE VERRE 140 mm
  - 07 - PARE-VENTEURS 18 mm
  - 08 - FOURRURES 18 x 64 mm
  - 09 - REVÊTEMENT MURAL ANODISÉ

POUR INFORMATION SEULEMENT.  
NE PAS UTILISER CES DESSINS À  
DES FINS DE CONSTRUCTION.



134 RUE STE-CATHERINE O.  
MONTREAL, QUEBEC CANADA H3G 1P1  
TEL: 514-678-3461 | FAX: 514-678-3761 | <http://www.architecte49.com>

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT: Structure



1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O., 16<sup>È</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, (QUEBEC)  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELÉC. : 514 340-1337

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT: Structure



1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O., 16<sup>È</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, (QUEBEC)  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELÉC. : 514 340-1337

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT: Structure



1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O., 16<sup>È</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, (QUEBEC)  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELÉC. : 514 340-1337

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT



CLIENT:

**GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL**

#PROJ. CLIENT: --  
PROJET:

**CHALET DE GOLF  
GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL**

PLAN DE:

AVERTISSEMENT: CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE ARCHITECTURE 49 INC. AUCUNE REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE EST FORMIDEMENT INTERDIT SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE ARCHITECTURE 49 INC. L'ÉMETTEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES NI À LA FIN ET FAUTE DE GARANTIR TOUTES LES DÉTAILS DE PROJET. LE CLIENT DOIT ÊTRE Averti DE LA NECESSITÉ DE CONSULTER UN INGÉNIEUR AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

DRIFT D'AUTREUR: --

EMISSON - REVISION:

NO.	REV.	DATE	DESCRIPTION
03		18.04.2016	EMIS POUR PERMIS
02		18.04.2016	EMIS POUR PMA
01		01.04.2016	EMIS POUR COORDINATION

NO. PROJET: 161-01209-00 DATE: 01.04.2016

ÉCHELLE ORIGINALE: 1:250  
ÉCRIT PAR: A.S.  
DessinÉ PAR: K.S.  
VÉRIFIÉ PAR: V.P. ET R.L.

SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 25 mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRACAGE.

DISCIPLINE: ARCHITECTURE

TITRE: **PLAN D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR**

NUMÉRO DU FEUILLET: A-100

FEUILLET # 01 DE 01

EMISSON: -- #REV: 0

EN DATE DU: --

01 PLAN D'AMÉNAGEMENT  
A-100 ÉCHELLESCALE: 1:250

**POUR INFORMATION SEULEMENT.  
NE PAS UTILISER CES DESSINS À  
DES FINS DE CONSTRUCTION.**



CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT:



CLIENT:  
**GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL**

PROJET:  
**CHALET DE GOLF  
GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL**

PLAN DE:

PROJET:

PROJET:

PROJET:

AVERTISSEMENT:  
DROIT D'AUTEUR:  
TOUTES LES DROITS RÉSERVÉS. LE PRESENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE ARCHITECTURE WSP INC. AUCUNE REPRODUCTION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE NON PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE ARCHITECTURE WSP INC. LE PRESENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE ARCHITECTURE WSP INC. ET NE DOIT ÊTRE REPRODUIT, REPRODUIT OU TOUT AUTRE USAGE NON PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE ARCHITECTURE WSP INC. LE PRESENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE ARCHITECTURE WSP INC. ET NE DOIT ÊTRE REPRODUIT, REPRODUIT OU TOUT AUTRE USAGE NON PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE ARCHITECTURE WSP INC.

ÉMISSION - RÉVISION:

**POUR INFORMATION SEULEMENT.  
NE PAS UTILISER CES DESSINS À  
DES FINS DE CONSTRUCTION.**

NO.	REV.	DATE	DESCRIPTION
03		18.04.2016	EMIS POUR PERMIS
02		18.04.2016	EMIS POUR PMA
01		01.04.2016	EMIS POUR COORDINATION

NO.	REV.	DATE	DESCRIPTION
161-01209-00		01.04.2016	

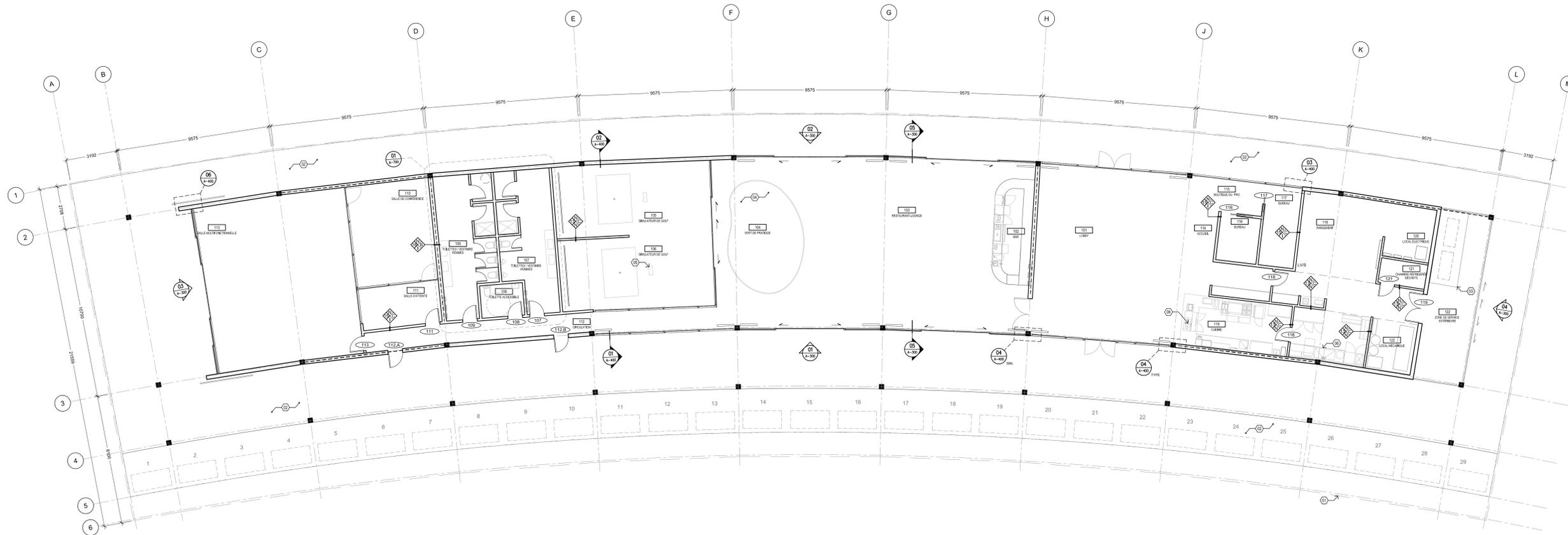
ÉCHELLE ORIGINALE: 1:100  
ÉCHELLE: A.S.  
DRESSÉ PAR: K.S.  
VÉRIFIÉ PAR: V.P. ET R.L.  
DÉSIGNÉ PAR: ARCHITECTURE

TITRE:  
**PLAN**

NUMÉRO DU FEUILLET:  
**A-101**

FEUILLET #:  
**0**

ÉMISSION: -- #REV: 0  
EN DATE DU: --



**NOTES GÉNÉRALES:**

--- CONTREVENTEMENT, VOIR STRUCTURE

**NOTES SPÉCIFIQUES:**

- (01) PROFIL DE LA TOITURE AU-DESSUS
- (02) DALLE DE BÉTON, VOIR STRUCTURE, FIN XXX
- (03) BASE DE BÉTON POUR ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE, VOIR STRUCTURE.
- (04) VERT DE PRATIQUE, VOIR DÉTAIL XXX
- (05) ÉQUIPEMENT "TRACKMAN" AU SOL, COORDONNER AVEC ING. ÉLECTRIQUE POUR ALIMENTATION.
- (06) ÉQUIPEMENT DE CUISINE, VOIR PLAN CUISINISTE

**01** PLAN CHALET DE GOLF  
A-101 ÉCHELLE: 1:100

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT: **WSP**  
1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O., 16<sup>e</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, QUEBEC  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELEC. : 514 340-1337

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT: **WSP**  
1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O., 16<sup>e</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, QUEBEC  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELEC. : 514 340-1337

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT: **WSP**  
1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O., 16<sup>e</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, QUEBEC  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELEC. : 514 340-1337

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT:



CLIENT:

GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL

#PROJ. CLIENT =  
PROJET:

CHALET DE GOLF  
GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL

PLAN DE:

AVERTISSEMENT:  
CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE ARCHITECTURE 49 INC. AUCUNE REPRODUCTION OU TRADUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE ARCHITECTURE 49 INC. L'EMPLOI DE CE DOCUMENT POUR TOUTES LES DIMENSIONS NON ILLUSTRÉES ET POUR LOCALISER TOUTES LES DIMENSIONS NON ILLUSTRÉES NE GARANTIT PAS LA PRÉCISION DES DIMENSIONS NI LA VALIDITÉ DE CE DOCUMENT POUR ÊTRE UTILISÉ.

ÉMISSION - RÉVISION:

NO.	DATE	DESCRIPTION
03	18.04.2016	EMIS POUR PERMIS
02	18.04.2016	EMIS POUR PMA
01	01.04.2016	EMIS POUR COORDINATION

ÉCHELLE ORIGINALE:  
1:100  
ÉCRITURE PAR:  
A.S.  
CROQUIS PAR:  
K.S.  
VÉRIFIÉ PAR:  
V.P. ET R.L.  
Dessiné par: **ARCHITECTURE**

TITRE:  
**PLAN DE TOITURE**

NUMÉRO DU FEUILLET:  
**A-102**

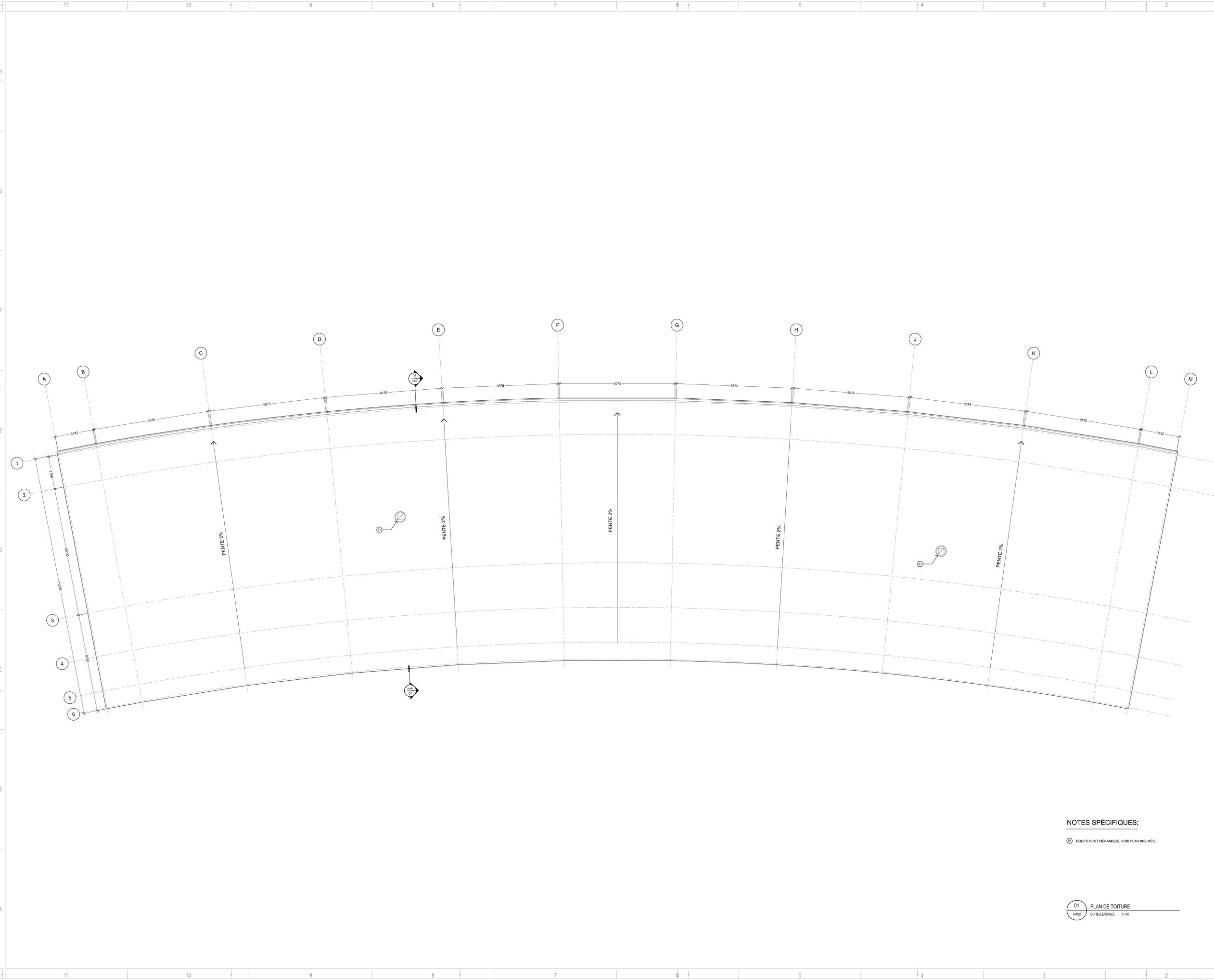
FEUILLET #:  
-- 02 --  
#REV:  
0

ÉMISSION - RÉVISION:

NOTES SPÉCIFIQUES:  
① EQUIPEMENT MÉCANIQUE, VOIR PLAN ING. MEC.

01 PLAN DE TOITURE  
ÉCHELLESCALE: 1:100

16/24

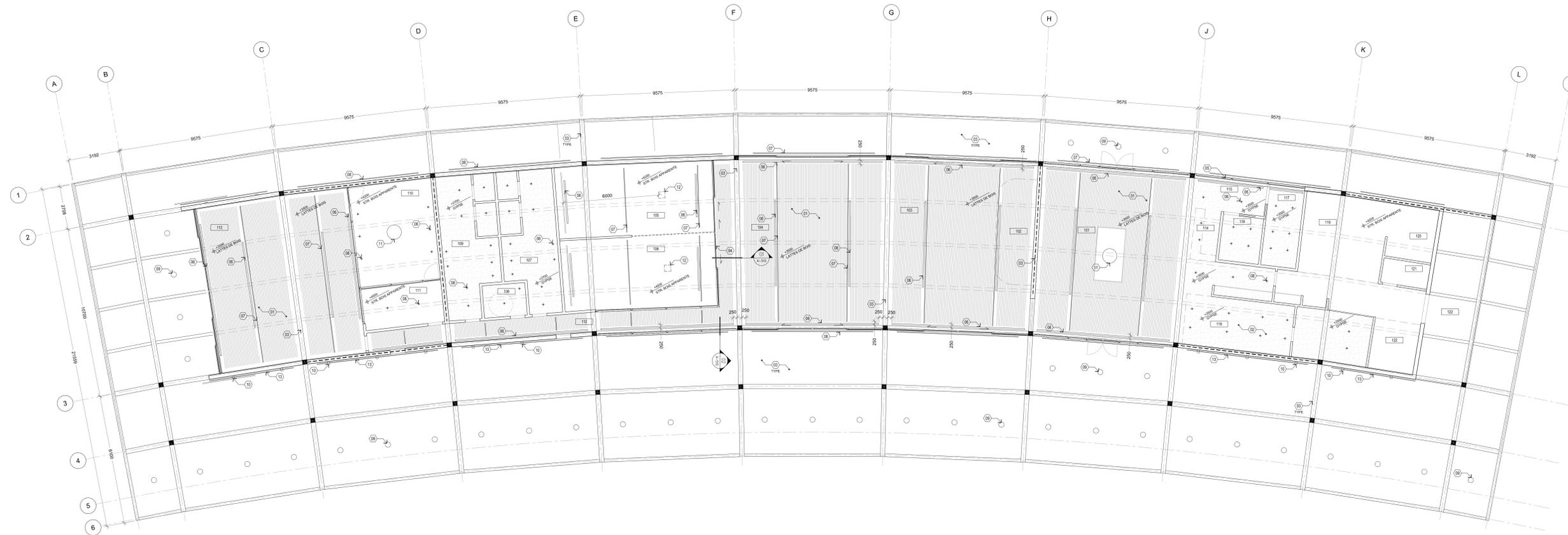


**POUR INFORMATION SEULEMENT.  
NE PAS UTILISER CES DESSINS A  
DES FINS DE CONSTRUCTION.**



GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL

CHALET DE GOLF  
GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL



**NOTES GÉNÉRALES:**

----- CONTREVENTEMENT, VOIR STRUCTURE

**NOTES SPÉCIFIQUES PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHIS:**

- (01) LATTES DE BOIS
- (06) SPOTS COMPACTS À LED
- (02) PLAFOND DE GYPSE
- (10) APPLIQUES MURALES
- (03) STRUCTURE DE BOIS APPARENTE, VOIR PLAN ING. SITE
- (11) LUMINAIRE PLAFONNIER SUSPENDUE
- (04) CLOISONS VITRÉES
- (12) PROJECTEUR
- (05) MURS/RIDEAUX
- (13) APPAREIL D'ÉCLAIRAGE MURAL ENCASTRÉ
- (06) DIFFUSEUR LINÉAIRE
- (07) LUMINAIRES SUR RAIL
- (08) APPAREIL D'ÉCLAIRAGE ENCASTRÉ

01 PLAN PLAFOND  
A-200 ECHELLESCALE: 1:100

**POUR INFORMATION SEULEMENT.  
NE PAS UTILISER CES DESSINS À  
DES FINS DE CONSTRUCTION.**

NO.	REV.	DATE	DESCRIPTION
02		18.04.2016	EMIS POUR PERMIS
01		18.04.2016	EMIS POUR PBA

NOUVEAU: 161-01209-00 DATE: 01.04.2016

ECHELLE ORIGINALE: 1:100  
PROJ. PAR: A.S.  
CORRIGÉ PAR: K.S.  
VÉRIFIÉ PAR: V.P. ET R.L.

DISCIPLINE: ARCHITECTURE

TITRE: PLAN PLAFOND

NUMÉRO DU FEUILLET: A-200

FEUILLET: 01 DE 01

EMISSON: 0



CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT: **WSP**



CLIENT: **GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL**

PROJET: **CHALET DE GOLF  
GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL**

PLAN: **ÉLÉVATIONS ET COUPE**

ÉCHELLE: 1:100

DATE: 01.04.2016

PROJET: 161-01209-00

ÉCHELLE ORIGINALE: 1:100

PROJÉTÉ PAR: A.S.

CONCÉPTE PAR: K.S.

VÉRIFIÉ PAR: V.P. ET R.L.

DISCIPLINE: ARCHITECTURE

TITRE: **ÉLÉVATIONS ET COUPE**

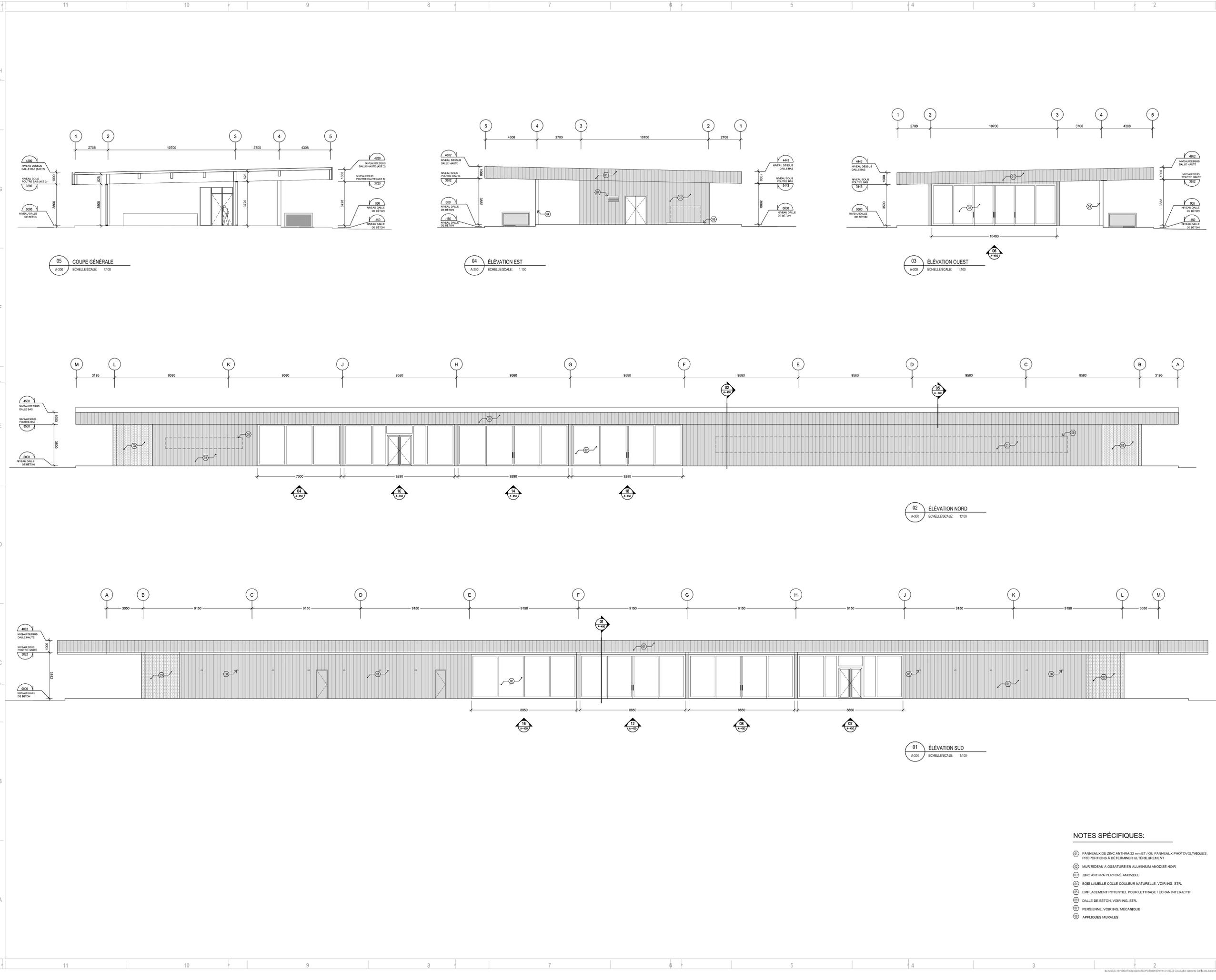
NUMÉRO DU FEUILLET: **A-300**

FEUILLET: 1 DE 1

ÉMISSION: 0

EN DATE DU: 01.04.2016

18/24



05 COUPE GÉNÉRALE  
A-300 ÉCHELLESCALE: 1:100

04 ÉLÉVATION EST  
A-300 ÉCHELLESCALE: 1:100

03 ÉLÉVATION OUEST  
A-300 ÉCHELLESCALE: 1:100

02 ÉLÉVATION NORD  
A-300 ÉCHELLESCALE: 1:100

01 ÉLÉVATION SUD  
A-300 ÉCHELLESCALE: 1:100

**NOTES SPÉCIFIQUES:**

- ☉ PANNELS DE ZINC ANTRAX 32 mm ET / OU PANNELS PHOTOVOLTAIQUES, PROPORTIONS À DÉTERMINER L'ÉCHELLE
- ☉ MUR RIDEAU À OISSATURE EN ALUMINIUM ANOXYDÉ NOIR
- ☉ ZINC ANTRAX PERFORÉ AMOVIBLE
- ☉ BOIS LAMELLE COLLÉ COULEUR NATURELLE, VOR ING. STR.
- ☉ EMPLACEMENT POTENTIEL POUR LETTRAGE / ÉCRAN INTERACTIF
- ☉ DALLE DE BÉTON, VOR ING. STR.
- ☉ PERSIENNE, VOR ING. MÉCANIQUE
- ☉ APLIQUES MURALES

**POUR INFORMATION SEULEMENT.  
NE PAS UTILISER CES DESSINS À  
DES FINS DE CONSTRUCTION.**



134 RUE STE-CATHERINE O.  
MONTREAL, QUEBEC CANADA H3G 1P1  
TEL: 514-878-3841 / FAX: 514-878-3781 / <http://www.wsp.com>

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT: **WSP**  
1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O, 16<sup>e</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, QUEBEC  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELÉC. : 514 340-1337

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT: **WSP**  
1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O, 16<sup>e</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, QUEBEC  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELÉC. : 514 340-1337

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT: **WSP**  
1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O, 16<sup>e</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, QUEBEC  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELÉC. : 514 340-1337

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT:



CLIENT:  
**GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL**

#PROJ. CLIENT: -  
PROJET:

CHALET DE GOLF  
GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL

PLAN DE:

EMISSON - REVISION:

AVERTISSEMENT:  
CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE ARCHITECTURE WSP. AUCUNE REPRODUCTION, REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE, SAUF AVEC L'AUTORISATION ÉCRITE DE ARCHITECTURE WSP, EST INTERDITE. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES ET FAUT CAS ÉCHÉANT TOUJOURS LES SURVEILLER PENDANT LE TRAVAIL. LE CLIENT EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

DRIFT D'AUTEUR:  
SI VOUS DÉTENEZ LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE ARCHITECTURE WSP, AUCUNE REPRODUCTION, REPRODUCTION TOTALE OU PARTIELLE, SAUF AVEC L'AUTORISATION ÉCRITE DE ARCHITECTURE WSP, EST INTERDITE. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES ET FAUT CAS ÉCHÉANT TOUJOURS LES SURVEILLER PENDANT LE TRAVAIL. LE CLIENT EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

EMISSON - REVISION:

16-1-01209-00

02 18.04.2016 EMIS POUR PERMIS  
01 18.04.2016 EMIS POUR PBA

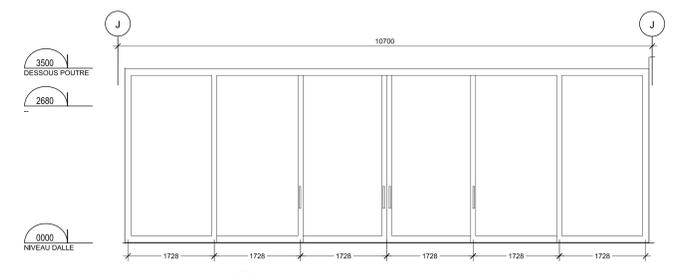
EM.	REV.	DATE	DESCRIPTION
16-1-01209-00		01.04.2016	

ÉCHELLE ORIGINALE:  
1:50  
DRESSÉ PAR:  
A.S.  
CORRIGÉ PAR:  
K.S.  
VÉRIFIÉ PAR:  
V.P. ET R.L.  
DESIGNÉ PAR:

ARCHITECTURE

PLANS ET ÉLEVATIONS MURS-RIDEAUX

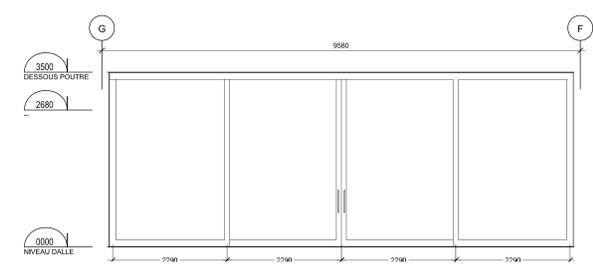
NUMÉRO DU FEUILLET:  
**A-450**



06 ÉLÉVATION BAIE 9  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



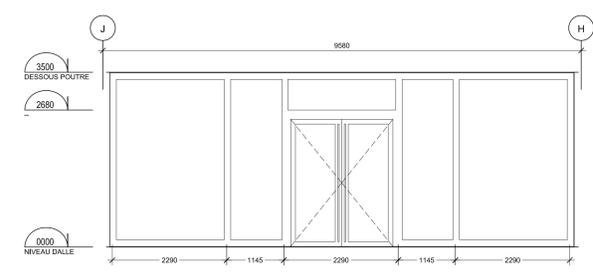
05 PLAN BAIE 9  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



18 ÉLÉVATION BAIE 5  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



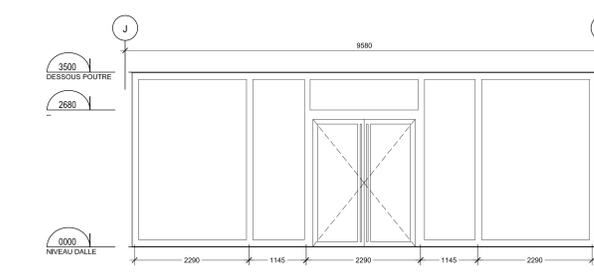
17 PLAN BAIE 5  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



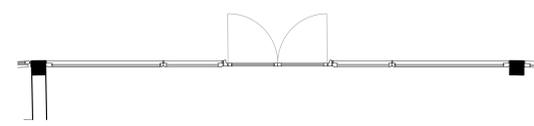
14 ÉLÉVATION BAIE 6  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



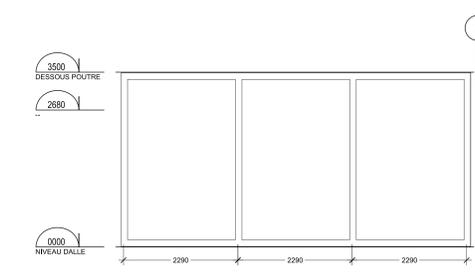
13 PLAN BAIE 6  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



10 ÉLÉVATION BAIE 7  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



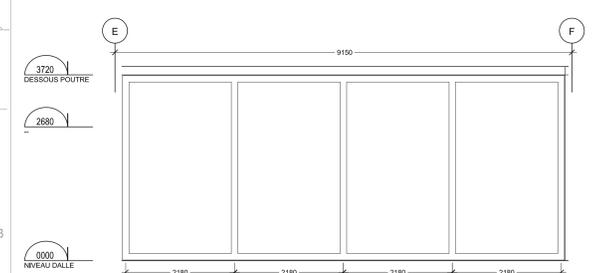
09 PLAN BAIE 7  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



04 ÉLÉVATION BAIE 8  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



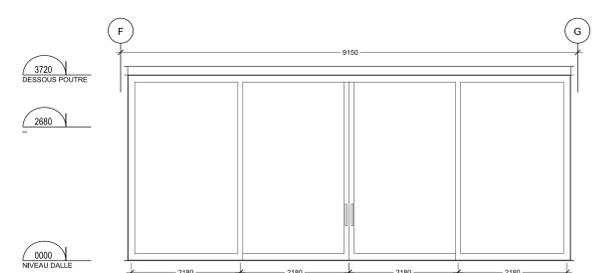
03 PLAN BAIE 8  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



16 ÉLÉVATION BAIE 1  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



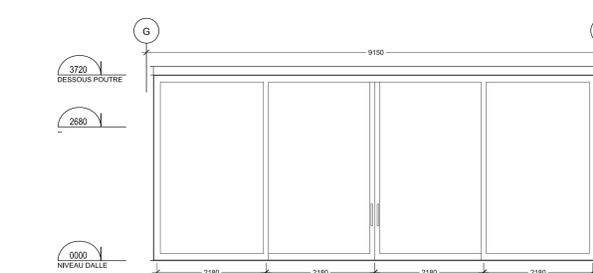
15 PLAN BAIE 1  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



12 ÉLÉVATION BAIE 2  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



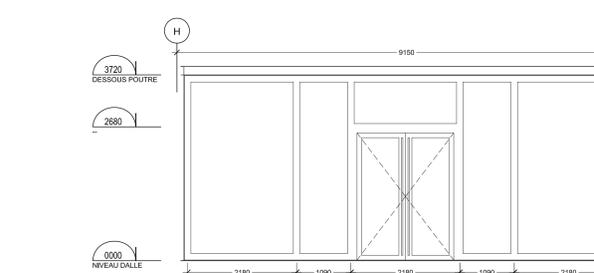
11 PLAN BAIE 2  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



08 ÉLÉVATION BAIE 3  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



07 PLAN BAIE 3  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



02 ÉLÉVATION BAIE 4  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50



01 PLAN BAIE 4  
A-450 ECHELLESCALE: 1:50

**POUR INFORMATION SEULEMENT.  
NE PAS UTILISER CES DESSINS A  
DES FINS DE CONSTRUCTION.**



1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O., 1<sup>ER</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, (QUEBEC)  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELE. : 514 340-1337



1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O., 1<sup>ER</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, (QUEBEC)  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELE. : 514 340-1337



1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O., 1<sup>ER</sup> ÉTAGE  
MONTREAL, (QUEBEC)  
CANADA H3B 1P9  
TEL. : 514 340-0046 TELE. : 514 340-1337

CONSULTANT - SOUS-CONSULTANT :



CLIENT :

GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL

#PROJ. CLIENT =

PROJET :

CHALET DE GOLF  
GOLF ÎLE DES SOEURS | MONTRÉAL

PLAN DE :

AVERTISSEMENT :  
CE DOCUMENT ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE ARCHITECTURE WSP, AGENCE MEMBRE  
REPRODUCTION TOUJOURS PERMISE DANS LA MESURE OÙ L'INTÉRIEUR EST DE  
PROJET ARCHITECTURE, L'EXÉCUTION DE TRAVAIL, SOUS RÉSERVE DES DROITS DE LA P.A.M. ET  
PARA OCCASIONER TOUTES LES DÉMARCHES NECESSAIRES POUR OBTENIR TOUTES LES PERMIS DU  
DÉPARTEMENT AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

EMISSON - REVISION :

**POUR INFORMATION SEULEMENT.  
NE PAS UTILISER CES DESSINS A  
DES FINS DE CONSTRUCTION.**

NO.	REV.	DATE	DESCRIPTION
02		18.04.2016	EMIS POUR PERMIS
01		18.04.2016	EMIS POUR PMA

NO. PROJET : 161-01209-00 DATE : 01.04.2016

ÉCHELLE ORIGINALE : 1:50

ÉCHELLE PAR : A.S.

CRÉÉ PAR : K.S.

VERIFIÉ PAR : V.P. ET R.L.

DRAGONNAGE :

ARCHITECTURE

TITRE :

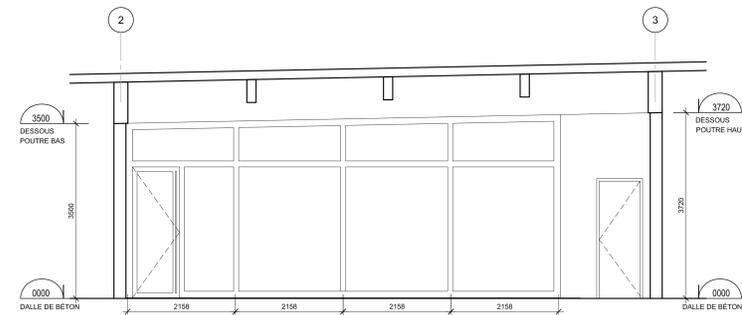
**PLAN ET ÉLEVATIONS  
CLOISONS INTÉRIEURES**

NUMÉRO DU FEUILLET :

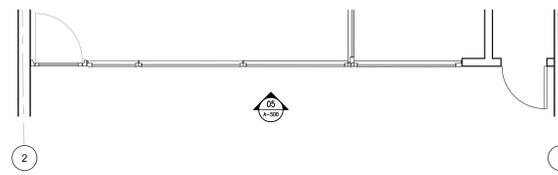
FEUILLET # : A-500

EMISSON : - 02

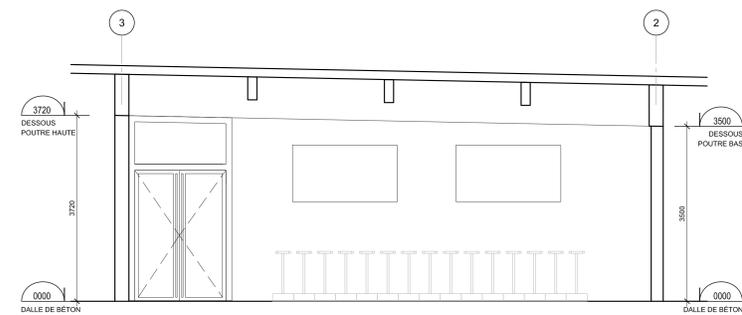
EN DATE DU : 0



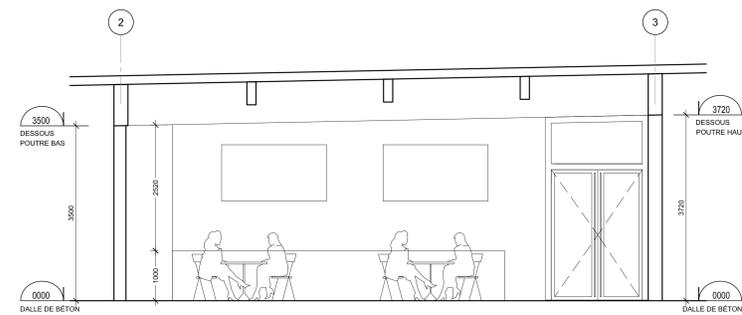
05 ÉLEVATION SALLE DE CONFÉRENCE  
A-500 ECHELLESCALE: 1:50



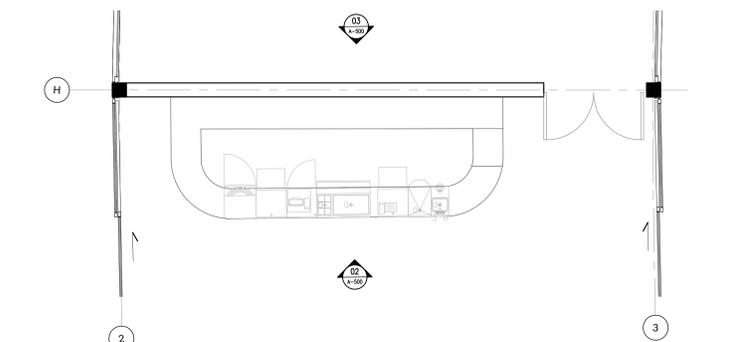
04 PLAN SALLE DE CONFÉRENCE  
A-500 ECHELLESCALE: 1:50



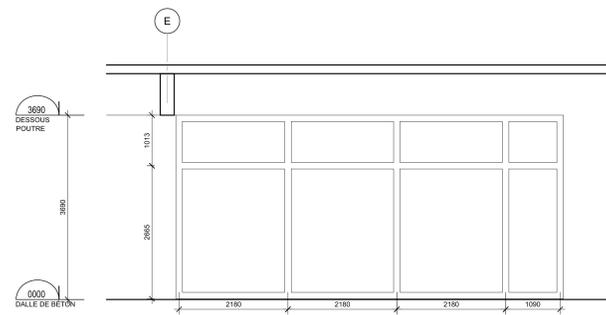
03 ÉLEVATION LOBBY 01  
A-500 ECHELLESCALE: 1:50



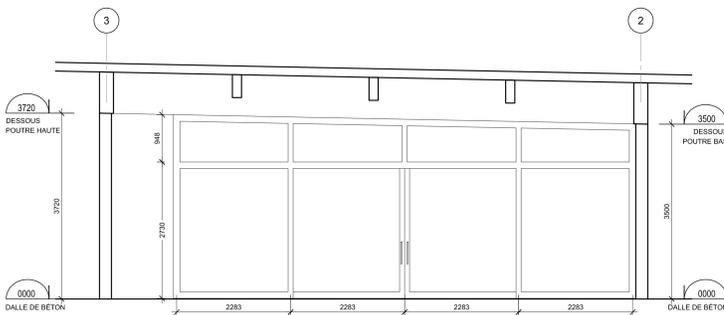
02 ÉLEVATION BAR  
A-500 ECHELLESCALE: 1:50



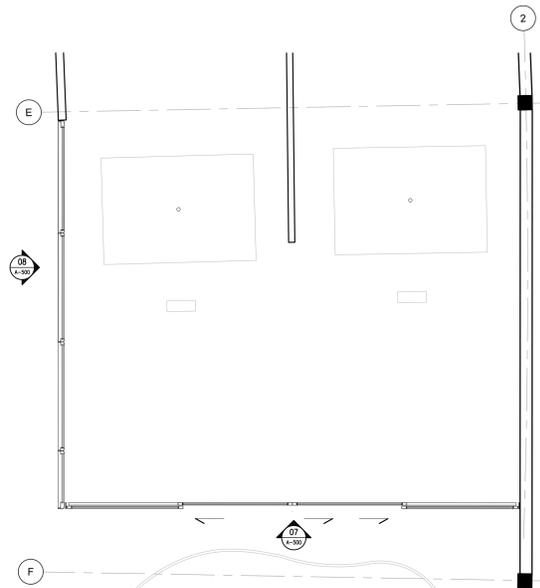
01 PLAN BAR ET LOBBY  
A-500 ECHELLESCALE: 1:50



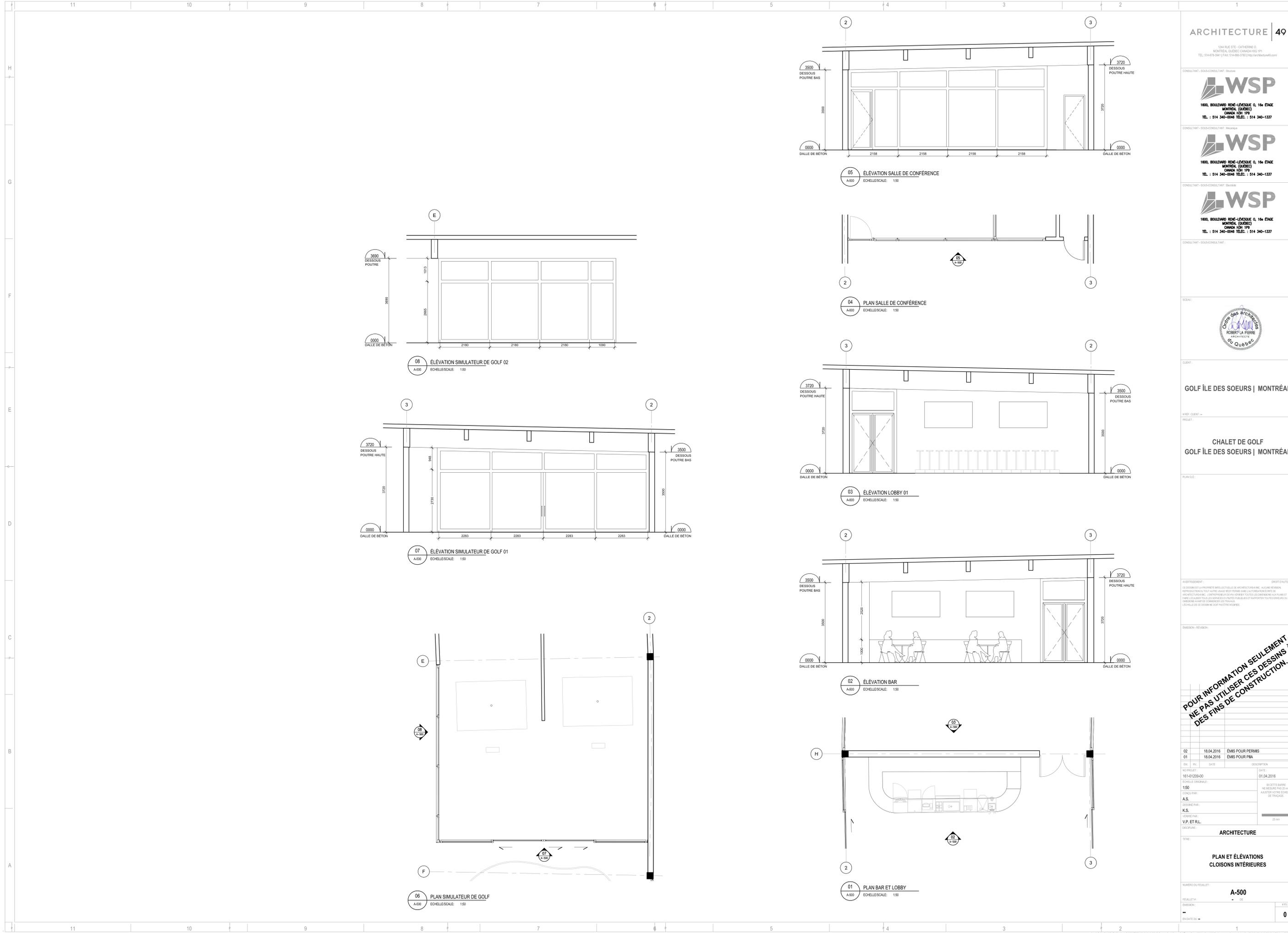
08 ÉLEVATION SIMULATEUR DE GOLF 02  
A-500 ECHELLESCALE: 1:50



07 ÉLEVATION SIMULATEUR DE GOLF 01  
A-500 ECHELLESCALE: 1:50



06 PLAN SIMULATEUR DE GOLF  
A-500 ECHELLESCALE: 1:50



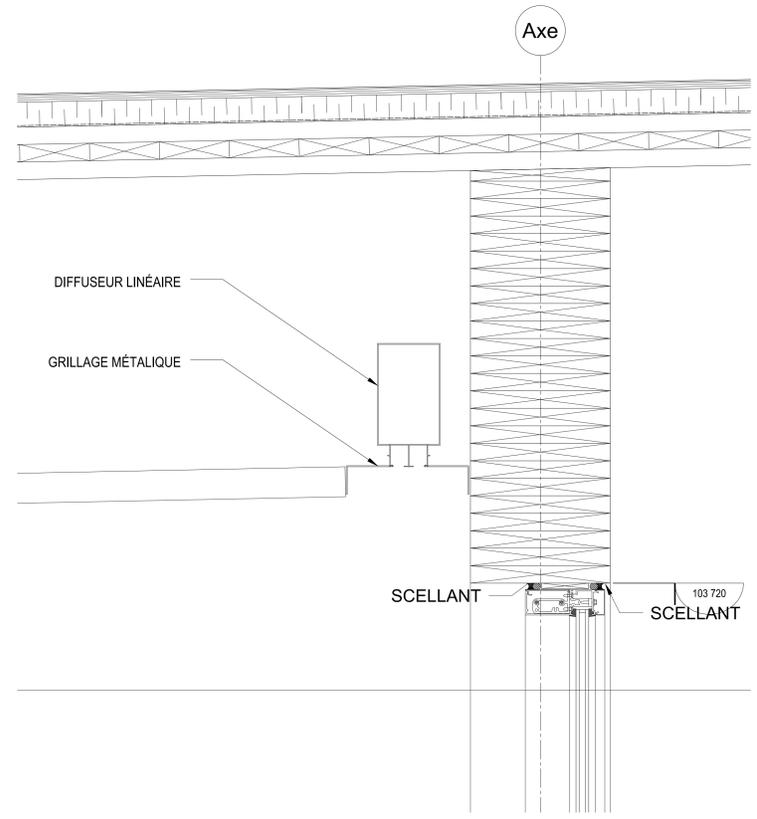
**POUR INFORMATION SEULEMENT.  
NE PAS UTILISER CES DESSINS A  
DES FINS DE CONSTRUCTION.**

NO	REV.	DATE	DESCRIPTION
02		18.04.2016	EMIS POUR PERMIS
01		18.04.2016	EMIS POUR PMA

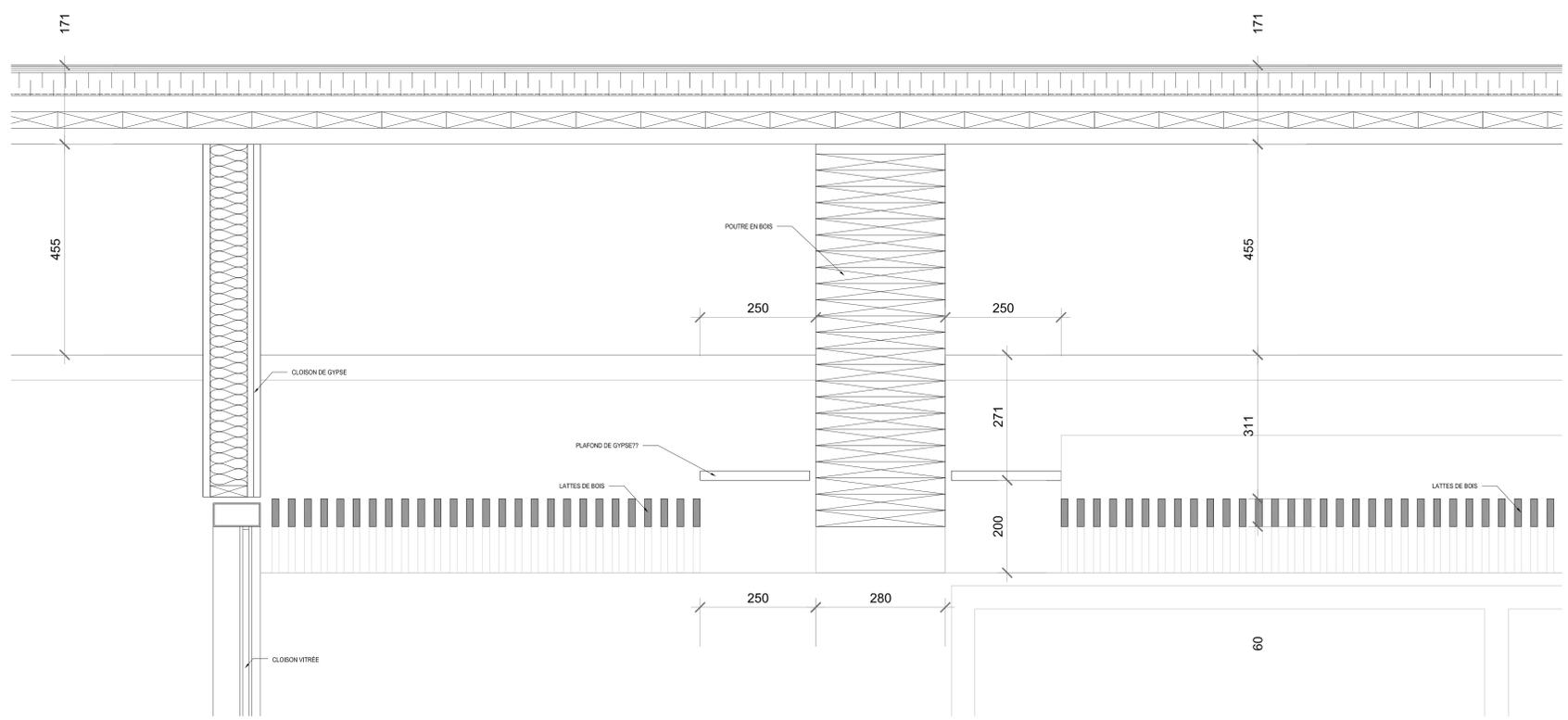
NO. PROJET: 161-01209-00 DATE: 01.04.2016  
ÉCHELLE ORIGINALE: INDIQUÉE  
DROIT D'AUTEUR: A.S.  
DROIT D'AUTEUR: K.S.  
VÉRIFIÉ PAR: V.P. ET R.L.  
CROQUIS PAR: ARCHITECTURE

TITRE: **DÉTAILS INTÉRIEURS**

NUMÉRO DU FEUILLET: **A-510**  
FEUILLET: - DE -  
EMISSON: -  
EN DATE DU: -



**02** COUPE DE MUR  
A-510 ÉCHELLE/SCALE: 1:5



**01** COUPE DE MUR  
A-510 ÉCHELLE/SCALE: 1:5



